

LEX4 MAGAZINE

DROIT | BUSINESS | INVESTISSEMENT | NOUVELLES TECHNOLOGIES | OHADA | AFRIQUE | AVOCATS | OFFERT - FREE | N°3 MARS 2020 | WWW.LEX4.COM

OHADA BUSINESS LAWYERS REVIEW 2020

**LA SÉLECTION DE LA
RÉDACTION**

ARTICLES RETENUS

LE CLASSEMENT
DES AVOCATS
OHADA 2020

TOP 50 des meilleurs cabinets
d'avocats OHADA 2020.
p.5

**ENTRETIENS
AVEC NOS
EXPERTS**



SOMMAIRE

PAGE 3

EDITO

PAGES 4 à 6

TOP 50 OHADA BUSINESS LAWYERS 2020

TOP 5 NATIONAUX

PAGES 7 à 11

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

PAGES 12 à 30

ENTRETIENS AVEC ...

PAGE 31

ARTICLES RETENUS



Le droit OHADA au service des investissements et de la croissance économique en Afrique.



Issifou AGBAM
Directeur Général
de Lex4.com

L'investissement est, depuis longtemps, considéré comme l'un des principaux vecteurs du développement durable des Etats en voie de développement. Investir en Afrique est devenu depuis le début des années 2000, un véritable leitmotiv tant les atouts du continent ont été vendus et vantés par les organismes internationaux, notamment la Banque mondiale, le FMI, la BAD ou encore la SFI. Selon le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique ont défié la tendance à la baisse mondiale et ont atteint en 2018, 46 milliards de dollars, une augmentation de 11% après des baisses successives en 2016 et 2017. L'investissement fait bon ménage avec un droit des affaires harmonisé, bien construit et rigide. Les bâtisseurs du droit de l'OHADA en avaient pleine conscience. Le Traité de l'OHADA, adopté à Port-Louis (île Maurice) le 17 octobre 1993 et révisé à Québec le 17 octobre 2008, a entrepris de favoriser la création d'un espace économique doté d'une sécurité juridique et judiciaire susceptible d'attirer les investissements étrangers et de consolider les investissements nationaux.

A n'en pas douter, le droit OHADA est le droit du présent et certainement le droit de l'avenir. C'est un droit en pleine évolution, qui a suscité beaucoup de passion et continue d'en susciter même au delà de ses frontières. Il intéresse du jour au lendemain de nouveaux Etats (le Madagascar, le Maroc et très récemment le Burundi), organisations (l'OHADAC par exemple) ou encore des communautés étatiques (l'Union Européenne à travers le projet d'un Code européen des affaires). L'OHADA attire sans doute des investisseurs étrangers et renforce les investissements nationaux. C'est « un droit ouvert qui n'enferme pas ses utilisateurs dans un carcan juridique et leur permet de prendre leur part dans la mondialisation de l'économie » pour reprendre la belle formule de Barthélémy Mercadel. Il semble être tout à la fois « un levier d'investissements » et « un vecteur de développement ».

Pour autant, les mérites du droit continental OHADA ne doivent pas être trop vantés. Il y a encore du chemin à parcourir pour gagner le pari d'attractivité de ce droit OHADA. Harmoniser le droit des transactions électroniques, élaborer une législation commune aux Etats membres de l'OHADA sur les conflits de lois, de juridictions, la circulation des actes publics, encadrer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans l'espace OHADA, repenser l'économie informelle dans l'espace OHADA, se pencher sur le sort du projet d'harmonisation du droit des obligations sont par exemple quelques augures des chantiers à démarrer ou à tout le moins à finaliser. Le défi qui attend les acteurs et praticiens du droit OHADA est encore énorme. Une bonne maîtrise de ce droit, une pratique sans faille de ce droit permettront à ces acteurs de trouver une place considérable dans la mondialisation économique qui s'accroît de nos jours.

Cette troisième édition de notre magazine met à l'honneur « les avocats OHADA », considérés comme étant des acteurs clés de la mise en œuvre pratique de ce droit. Vous découvrirez dans cette édition spéciale, un zoom sur la pratique de ces avocats et leurs contributions scientifiques au service du rayonnement et de l'attractivité du droit OHADA.

En effet, les modes alternatifs de règlement des conflits dans l'espace OHADA ont rapidement intéressé Me Régine d'Almeida avocate au barreau du Gabon et Me Binetou Mbacke avocate au barreau du Sénégal. Le recouvrement de créances et les procédures collectives OHADA ont suscité une grande passion chez les avocats togolais, béninois et un professeur de droit. Il s'agit notamment de Me Martial Akakpo, du Professeur Akodah Ayewouadan, de Me Gagnon Toble, Me Mensah Atto et du cabinet béninois « OLGA ANASSIDE & NICOLIN ASSOGBA ». Le financement et la sécurité juridique des entreprises dans l'espace OHADA ont préoccupé l'avocat congolais Roger Mulamba Katamba et deux avocates camerounaises : Me Danielle Moukouri et Me Mandessi Evelyne.

La structuration de projets d'énergie solaire bancables dans l'espace OHADA et le changement climatique en Afrique n'ont pas manqué à ce rendez-vous des contributions scientifiques en faveur du droit OHADA. Ils ont trouvé place dans ce magazine grâce à Me Lynda Amadagana, Managing Partner du Cabinet Amadagana & Partners, et moi-même.

A l'échelle nationale, la nouvelle législation sur les partenariats publics-privés en union des Comores a connu une belle analyse sous les plumes de Me Aicham Itibar avocat au Barreau de Moroni. Et pour finir, l'agrément des prestataires de services de paiement à l'aune de la nouvelle réglementation COBAC s'est vu bien expliqué par Me Sarada Nya, Associée du cabinet Chazai & Partners.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à découvrir les articles et les portraits de quelques figures incontournables du droit OHADA sur notre portail www.lex4.com.

KOMLANVI ISSIFOU AGBAM

TOP 50

OHADA Business Lawyers 2020

CRITÈRES DU CLASSEMENT

EXPERTISE - VOLUME DE DOSSIERS TRAITÉS - RELATIONS CLIENTS - PRODUCTION SCIENTIFIQUE EN LIEN AVEC LE DROIT OHADA - RÉACTIVITÉ DU CABINET - FORME JURIDIQUE - POSITIONNEMENT - NOTORIÉTÉ - PRATIQUES PROFESSIONNELLES - MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL - INFLUENCE À L'INTERNATIONAL

Le Classement Lex4 est une quête du mérite et de la valorisation du savoir-faire professionnel des praticiens du droit OHADA, bâtissant ainsi sur le long terme une tradition d'excellence au service de l'Afrique et du Monde.

RANG	CABINETS	PAYS
1	MARTIAL AKAKPO ET ASSOCIES	TOGO
2	GENIE & KEBE LAW FIRM	SÉNÉGAL
3	ITIBAR & AVOCATS ASSOCIÉS	COMORES
4	HOUDA LAW FIRM	SÉNÉGAL
5	CABINET D'ALMEIDA MENSAH	GABON
6	CABINET SIEWE & SIEWE	CAMEROUN
7	SCP TOBLE & ASSOCIÉS	TOGO
8	JING & PARTNERS	CAMEROUN
9	D. MOUKOURI & PARTNERS	CAMEROUN
10	SD AVOCATS & ASSOCIÉS	GUINÉE
11	CLKA LAW FIRM	CÔTE D'IVOIRE
12	KSK AVOCATS	CÔTE D'IVOIRE
13	NICOLIN ASSOGBA & OLGA	BÉNIN
14	THIAM & ASSOCIÉS	GUINÉE
15	AMADAGANA & PARTNERS	CAMEROUN
16	SCP MANDELA	NIGER
17	ETAH-NAN & CO	CAMEROUN
18	CHAZAI & PARTNERS	CAMEROUN
19	TMK & ASSOCIÉS	RD CONGO
20	LBTI LE BIHAN	NIGER
21	SYLLA & PARTNERS	MALI
22	CABINET NYEMB	CAMEROUN
23	CABINET MANDESSI EVELYNE	CAMEROUN
24	CABINET ATTOH MESSAH	TOGO
25	MOUKAILA YAYE	NIGER
26	NFM	CAMEROUN
27	MZÉ AZAD & ASSOCIÉS (AGÉRIUS)	COMORES
28	SATIS & PARTNERS	MALI
29	GAILLARD & ASSOCIÉS	FRANCE & BURKINA FASO
30	ZANGUE & PARTNERS	CAMEROUN
31	CABINET MAINASSARA OUMAROU	NIGER
32	CABINET NGAMKAN	CAMEROUN
33	IKT AVOCATS	CÔTE D'IVOIRE
34	SCP KH & ASSOCIÉS	BÉNIN
35	EMMERGENCY LEGAL	FRANCE
36	SCP ELI & PIERRE	TOGO
37	SCP ROBERT DOSSOU	BÉNIN
38	CABINET NGOM	SÉNÉGAL
39	CABINET BAKENDEJA	BELGIQUE & CONGO
40	FEMIZA & ASSOCIÉS	TOGO
41	KREICH AVOCATS	TCHAD
42	BAO & FILS AVOCATS	MALI
43	SOW & PARTNERS	SÉNÉGAL
44	TRUST JURIS CHAMBERS	BURUNDI
45	MMT AVOCATS	FRANCE
46	CABINET HSF	FRANCE
47	SAID BACAR & ZAID OMAR	COMORES
48	DE GAULE FLEURANCE & ASSOCIES	FRANCE
49	ETUDE BOKODJIN	TOGO
50	CABINET ALLOKOU	CÔTE D'IVOIRE

TOP 5

par pays

TOGO

1	MARTIAL AKAKPO ET ASSOCIÉS
2	SCP TOBLE & ASSOCIÉS
3	CABINET ATTOH MESSAH
4	FEMIZA & ASSOCIÉS
5	SCP ELI & PIERRE

CÔTE D'IVOIRE

1	CLKA LAW FIRM
2	KSK AVOCATS
3	IKT AVOCATS
4	CABINET ALLOKOU
5	BENANNI & ASSOCIÉS

COMORES

1	ITIBAR & AVOCATS ASSOCIÉS
2	MZÉ AZAD & ASSOCIÉS (AGÉRIUS)
3	SAID BACAR & ZAID OMAR
4	CABINET MZIMBA
5	CABINET YOUSOUF MSA

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

1	SD AVOCATS
2	THIAM & ASSOCIÉS
3	SYLLA & PARTNERS
4	CABINET GUILLEX AVOCATS
5	SYDRAM & SALIOU BAH AVOCATS ASSOCIÉS

SÉNÉGAL

1	GENIE & KEBE LAW FIRM
2	HOUDA LAW FIRM
3	SARR & ASSOCIÉS
4	CABINET NGOM
5	SOW & PARTNERS

MALI

1	SATIS & PARTNERS
2	BAO & FILS AVOCATS
3	HERA CONSEILS AVOCATS
4	FDS CONSEILS
5	SCP DO-FINI CONSULT

BÉNIN

1	CABINET NICOLIN ASSOGBA & OLGA
2	SCP ROBERT DOSSOU
3	SCP HK & ASSOCIÉS
4	CABINET CHARLES BADOU
5	SCPA POGNON & DETCHENOU

CAMEROUN

1	SIEWE & SIEWE
2	JING & PARTNERS
3	D. MOUKOURI & PARTNERS
4	AMADAGANA & PARTNERS
5	ZANGUE & PARTNERS

NIGER

1	SCP MANDELA
2	LBTI LE BIHAN
3	MOUKAILA YAYE
4	CABINET MAINASSARA OUMAROU
5	STEERING LEGAL

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

1	ROGER MULAMBA KATAMBA & ASSOCIÉS
2	K&M AVOCATS
3	CABINET KAKELE AVOCATS
4	CABINET FIDELE KYOMBA
5	CABINET EMERY MUKENDI WA FUANA

TOP 5

CABINETS D'AFFAIRES GERES
PAR DES FEMMES
AU CAMEROUN

1

SIEWE & SIEWE

2

CABINET
D. MOUKOURI &
PARTNERS

3

AMADAGANA &
PARTERS

4

CHAZAI
& PARTNERS

5

CABINET
MANDESSI



Me Martial AKAKPO
contact@scpmakakpo.com
www.scpmakakpo.com
+ 228 22 21 57 20
+ 228 22 20 73 56

SCP MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS

Historiquement implantée à Lomé depuis 1985 sous la forme de cabinet individuel, MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS est devenu depuis le 23 mai 2005, le premier cabinet d'avocats du Togo constitué sous la forme d'une Société Civile Professionnelle d'Avocats. Elle compte en son sein des avocats, des juristes fiscalistes et des juristes collaborateurs.

Positionnement

MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS allie une maîtrise de la pratique des textes bilatéraux et communautaires adoptés au niveau de l'OHADA, l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC et la CIMA, à une expertise dans de nombreux domaines juridiques tels que le droit des investissements, les PPP, le droit de l'énergie, le droit bancaire et financier, le droit des télécommunications et des TIC, le droit des affaires de façon générale, le droit pénal.

MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS intervient régulièrement en tant qu'expert dans le cadre d'opérations de financement effectuées au profit des sociétés togolaises par des institutions financières internationales telles que la Proparco, la SFI, la BAD, la BOAD, la BEL, la Deutsche Bank, la Banque Chinoise de Développement (CDB), la Société Belge d'Investissement pour les pays en développement (BIO).

MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS s'est imposée comme le partenaire fiable sur tous les projets d'énergie électrique produite tant à base de combustibles fossiles qu'à base de sources d'énergie renouvelable. La société a notamment assisté l'État togolais sur le projet d'audit et de contrôle de la convention de concession de la Centrale Thermique de Lomé exploitée par ContourGlobal. Elle assiste le Groupe Eranove dans le cadre de la convention de concession relative à la construction, à l'exploitation au transfert de la centrale thermique de production d'électricité alimentée au propane et au gaz naturel dotée d'une puissance de 65 MW, sise à Lomé dans la zone portuaire.

Le Groupe AMEA POWER a quant à lui placé sa confiance en elle pour l'assister dans le cadre de la convention de concession portant sur la construction, l'exploitation et le transfert de la première centrale solaire photovoltaïque du Togo d'une capacité de 30MW sise à Blitta.

MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS met au cœur de

son processus d'activité la rapidité de réaction, la qualité, et le respect scrupuleux des délais. Elle dispose d'une forte capacité à travailler sur des dossiers aux problématiques transversales.

Activités

- Conseil & Contentieux
- Droit des investissements
- Droit de l'énergie
- Droit bancaire
- Recouvrement de créances
- Droit des sociétés
- Ingénierie sociétaire
- Droit fiscal
- Droit social
- Droit commercial
- Droit des contrats
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des technologies avancées
- Droit immobilier
- Droit social
- MARL
- Montages complexes
- Audit juridique

La SCP Martial Akakpo et associés intervient également sur les problématiques liées au droit de la famille et de l'état des personnes, au foncier, aux infractions de droit commun.

Pays d'intervention

TOGO
BENIN
BURKINA FASO
CÔTE D'IVOIRE
SENEGAL
MALI
GUINEE
FRANCE

ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES

Fondé par Maître Aïcham ITIBAR, Avocat à la Cour, Expert en Droit des Affaires OHADA et en Droit des Investissements, ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES est un cabinet d'Avocats intervenant dans le domaine du Droit des Affaires, situé à Moroni, Union des Comores.

Structure à taille humaine comportant deux avocats associés inscrits au Barreau de Moroni et trois collaborateurs, le cabinet ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES entretient un échange nourri et constructif avec chacun de ses clients pour mettre en œuvre des solutions personnalisées.

Avec son réseau de collaborateurs et de partenaires nationaux et internationaux d'une solide expérience, le cabinet ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES est en mesure de satisfaire aux demandes de ses clients aussi bien en conseil qu'en contentieux, avec les exigences de célérité, de spontanéité et d'innovation que requiert le monde de l'entreprise. Convaincu que la relation entre l'Avocat et son client doit être constamment présidée par la confiance, ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES a à cœur de bâtir avec ses clients une relation inscrite dans la durée, avec pour objectif de défendre leurs intérêts au mieux de ses compétences.

Positionnement

L'accompagnement de l'implantation et le développement des investisseurs Etrangers.
L'offre de services de conseils en droit des affaires général / corporate aux PME/PMI.
La spécialisation en partenariat Public & Privé & en droit de l'arbitrage.
L'expertise en droit des Sociétés OHADA.



Me Aïcham ITIBAR
cabinet@iaa-avocats.com
www.iaa-avocats.com
+ 269 341 87 14

Activités

- Droit des sociétés & corporate
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit de l'investissement
- Droit du partenariat public & privé
- Conseil et contentieux
- Droit des affaires civiles & commerciales
- Droit social

Pays d'intervention

UNION DES COMORES
MADAGASCAR
TANZANIE

d'ALMEIDA MENSAH



Me Régine d'ALMEIDA MENSAH
regine_dalmeida@yahoo.fr
+ 241 011 56 59 61

Créé en 2002 par Maître d'ALMEIDA MENSAH Régine, le cabinet est doté de professionnels hautement qualifiés, notamment d'un arbitre intervenant directement auprès de la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (CCJA de l'OHADA). Le cabinet intervient en outre comme Conseil auprès de la Cour Pénale Internationale. Grâce au dynamisme et à la réactivité de son équipe, le cabinet connaît un développement constant dans l'accompagnement, l'assistance et la représentation des opérateurs économiques et des particuliers.

Positionnement

Outre assister et conseiller nos clients devant les tribunaux, nous proposons également à nos clients, pour des raisons de célérité et maîtrise de coût, les modes alternatifs de règlement de litiges afin de les aider à préserver leurs relations d'affaires. Notre équipe a ainsi acquis un savoir-faire dans ce domaine. Le cabinet d'ALMEIDA MENSAH a un système de veille juridique, une documentation actualisée sur les évolutions législatives et les développements de la jurisprudence nationale, communautaire et internationale.

Compétence – Savoir Faire – Efficacité ; telles sont les 3 valeurs fondamentales de notre cabinet qui nous guident et nous permettent d'être opérationnels et de trouver des solutions rapidement face à des situations complexes.

Activités

- Droit des sociétés
- Arbitrage
- Médiation
- Négociation
- Rédaction & études de contrats
- Droit social
- Droit pénal des affaires
- Assurance / Banque
- Propriété Intellectuelle / Médias

Pays d'intervention

GABON
ÉTATS OHADA

D. MOUKOURI AND PARTNERS



Me Danielle MOUKOURI DJENGUE
d.moukouri@moukourilaw.com
www.moukourilaw.com
+ 237 233 42 25 44
+ 237 243 08 23 34
+ 237 699 88 25 91

D. MOUKOURI AND PARTNERS est un cabinet d'avocats basé au Cameroun, spécialisé en droit des affaires OHADA et en droit du numérique. Nos services sont recommandés en matière de constitution et restructuration d'entreprises, fusions-acquisitions, financement des projets et recouvrement des créances. Avec un département dédié à la transformation digitale, nous offrons l'accompagnement juridique indispensable au succès des projets de FinTech, Blockchain et financement participatif, ainsi que des solutions personnalisées pour une protection efficace de la créativité et des données à caractère personnel.

Positionnement

Spécialisé en Droit des affaires OHADA, le cabinet D. MOUKOURI AND PARTNERS est une référence en matière de restructuration d'entreprises, de capital-investissement, de fusions-acquisitions, de recouvrement des créances, de financement des projets et d'accompagnement juridique des entreprises du secteur des technologies.

Parmi nos projets à succès figurent ceux financés par la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale.

Nous mettons en œuvre des stratégies juridiques efficaces et nécessaires au succès des projets dans l'espace OHADA.

Forts de leurs expériences internationales, les membres du cabinet D. MOUKOURI AND PARTNERS n'hésitent pas à mettre leur multiculturalisme au service des clients. Nos langues de travail sont le Français, l'Anglais et l'Espagnol. S'agissant du contentieux, notre expertise est régulièrement sollicitée en droit des affaires, en droit de tradition civiliste et en Common Law.

Activités

- Droit des sociétés
- Fusions-acquisitions
- Capital-Investissement
- Restructuration
- Recouvrement des créances
- Propriété Intellectuelle
- Technologie Financière (FinTech)
- Blockchain
- Crowdfunding
- Protection des données
- Sûretés
- Droit de la concurrence en zone CEMAC
- Assistance juridique dans les projets d'investissements
- Marchés publics
- Procédures civiles, commerciales & administratives
- Arbitrage

Pays d'intervention

CAMEROUN
NIGERIA
GAMBIE
FRANCE
GABON
RÉPUBLIQUE DU CONGO
GUINÉE ÉQUATORIALE
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
TCHAD
ROYAUME UNI

AMADAGANA & PARTNERS

Fondé en 2019 par Lynda Amadagana Olemba après des expériences significatives au sein de plusieurs Cabinets d'avocats d'affaires en France et en entreprise au Cameroun, le Cabinet A & P est un cabinet d'avocats d'affaires qui dispose d'une expertise reconnue en droit OHADA et dans les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures.

Positionnement

Nous sommes un Cabinet spécialisé dans le secteur de l'énergie, des mines et des infrastructures en Afrique car nous considérons que ces secteurs recèlent un potentiel considérable. Notre Cabinet souhaite ainsi se positionner comme un acteur important en matière de conseil et de contentieux dans ces secteurs clés pour de nombreuses économies africaines

Nous conseillons les investisseurs, sponsors, fonds d'investissements, établissements bancaires, entreprises privées et publiques dans la structuration et la gestion de leurs projets au Cameroun et en Afrique, avec un focus particulier sur la zone OHADA

Activités

- Droit de d'énergie
- Droit minier
- Droit des infrastructures
- Droit OHADA
- Droit des sociétés & Droit Fiscal
- Fusions-Acquisitions
- Financement Corporate
- Financement de Projets
- Private Equity
- Droit du sport
- Contentieux et arbitrage
- Government Advisory

Pays d'intervention

CAMEROUN
BENIN
BURKINA FASO
CENTRAFRIQUE
CONGO
CÔTE D'IVOIRE
GABON
GUINÉE ÉQUATORIALE
SÉNÉGAL
TCHAD
TOGO
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Me Lynda AMADAGANA OLEMBA
lynda@amadagana-partners.com
www.amadagana-partners.com
+ 237 6 55 22 31 41

SCP TOBLE & ASSOCIES



Me Gagnon Yawo TOBLE
contact@tobleassociés.tg
www.tobleassociés.tg
+ 228 22 21 10 12
+ 228 90 05 40 60

Fondé en 1997 sous forme de cabinet d'avocat et devenue une société en novembre 2017, la Société Civile Professionnelle (SCP) TOBLE & ASSOCIES, est une société d'avocats pluridisciplinaires constituée d'une équipe compétente d'avocats et de juristes dynamiques et expérimentés ainsi que des consultants de renom.

La société offre une variété de prestations de services juridiques portant sur tous les domaines de droit. La qualité de ses prestations de services a permis à la société d'obtenir la certification ISO 9001 version 2008. En 2019, la société a été classée par le magazine LEX4.com., au 18ème rang du classement mondial des sociétés spécialisées en droit OHADA et la deuxième société au plan national.

La réussite de la récente conférence axée sur le thème "Le capital d'investissement et le financement d'entreprises en droit OHADA" organisée par la société les 6 & 7 février 2020, atteste de la diversité des domaines de son intervention.

Positionnement

La SCP TOBLE & ASSOCIES est spécialisée en droit OHADA, droit du travail, droit bancaire et maritime. Elle fait partie des meilleures sociétés d'avocats au Togo et elle ne cesse d'améliorer constamment son service pour mieux satisfaire ses clients. Sa certification ISO 9001 version 2008 est une preuve de la qualité de ses prestations. Son expertise en droit OHADA attestée par le nombre et l'importance des dossiers traités, lui a permis d'avoir une renommée tant au Togo, en Afrique que dans le monde. C'est ce qui a permis qu'elle soit classée en 2019 par le magazine LEX4.com., au 18ème rang du classement mondial des sociétés spécialisées en droit OHADA.

Activités

Droit des activités économiques

- droit des sociétés
- droit bancaire

- droit des sûretés
- droit des entreprises en difficulté
- droit des transports
- droit maritime
- droit des assurances
- droit des investissements
- droit pénal des affaires
- droit social
- droit de propriété intellectuelle
- droit de l'environnement
- droit fiscal
- droit minier

Droit civil

- Droit des contrats
- droit des obligations
- droit des personnes
- droit de la famille
- droit des biens

Droit pénal

- droit pénal général
- droit pénal spécial
- droit pénal des affaires

Modes alternatifs de règlements des conflits

- arbitrage
- médiation

Pays d'intervention

TOGO
BÉNIN
BURKINA FASO
CÔTE D'IVOIRE
GUINÉE-BISSAU
MALI
NIGER
SÉNÉGAL

KSK AVOCATS



Me Zinda SAWADOGO
ksk@ksk-avocats.com
www.ksk-avocats.com
+ 225 22 400 600
+ 225 46 00 60 00

Créé en septembre 2008, KSK a officiellement démarré ses activités en janvier 2009. KSK est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire et spécialisé en droit privé et public des affaires, réunissant aujourd'hui une vingtaine d'avocats et juristes formés aux standards et normes internationaux de services dans les traditions des barreaux français.

Notre offre de services est large et diversifiée et permet à notre clientèle de bénéficier des prestations à forte valeur ajoutée, nous appuyant sur nos compétences transversales et nos expériences acquises principalement dans des environnements cosmopolites.

Positionnement

KSK est l'un des cabinets d'avocats ivoiriens leader du conseil en droit des affaires et de la fiscalité.

KSK a la réputation d'être un cabinet particulièrement proactif, combinant des méthodes de travail correspondant à des exigences de qualité proches des standards des grands cabinets européens et à une démarche éthique et déontologique poussée dans le traitement et la gestion des dossiers. KSK est classé par Chambers Global en Band 2 des cabinets d'avocats d'affaires pour la Côte d'Ivoire et est considéré par Legal 500 comme l'un des six meilleurs cabinets d'avocats d'affaires en Côte d'Ivoire.

Activités

- Fiscalité
- Douanes
- Financements
- Fusion acquisitions
- Privatisation
- Mines & Énergie
- Droit public économique
- Partenariat public privé
- Infrastructures
- Droit du travail
- Droit des sociétés
- Droit commercial général
- Propriété Intellectuelle
- Internet & Multimédia
- Contentieux et règlements des litiges
- Contrats
- Coopération inter entreprises

Pays d'intervention

CÔTE D'IVOIRE

SIEWÉ & SIEWÉ AVOCATS



Me Colette Joséphine SIEWÉ
colette.josephine.sieweavocate@hotmail.fr
www.etudesieweetsieweavocats.com
+ 237 243 024 670
+ 237 677 752 957

L'Etude SIEWÉ & SIEWÉ est un Cabinet d'Avocats fondé en 1974 à N'Kongsamba au Cameroun (Afrique) par Me Anne SIEWÉ, alors Avocat à la Cour d'Appel de Paris (France) depuis 1970 et Avocat au Barreau du Cameroun dont elle rédige les statuts à sa création. Plusieurs fois doyenne du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun, cette éminente praticienne du droit est gratifiée de deux distinctions de cette Institution Professionnelle : la Médaille du Barreau du Cameroun en 2018 et le Prix de la Femme Avocate en 2013.

En 1992, sa fille aînée, Me Colette Joséphine SIEWÉ, alors Avocat au Barreau du Québec à Montréal au Canada depuis 1991 et admise au Barreau du Cameroun, se joint à l'Etude Me SIEWÉ Anne avec statut d'associée et ce Cabinet multidisciplinaire et international devient l'Etude SIEWÉ & SIEWÉ.

Positionnement

Le Cabinet SIEWÉ & SIEWÉ a une pratique professionnelle multidisciplinaire avérée en droit national, international et des affaires (Sociétés nationales et étrangères, Banques et Assurances, Investissements étrangers), Droit de la famille, divorce, adoption, successions, Droit du travail, Droit aérien, Droit maritime, transport, environnement, litiges. Nous conseillons, représentons et défendons nos clients dans le cadre de procédures judiciaires et extra-judiciaires, contentieuses et non-contentieuses. Me Colette Joséphine SIEWÉ étant également Arbitre et Médiatrice Internationales.

Nous assistons régulièrement nos clients dans le cadre de leurs investissements en général et les entreprises étrangères dans leur implantation au Cameroun et en Afrique. Nous suivons les procédures de recouvrement de créances (saisie-immobilière notamment), accidents de la circulation entre autres. Les Avocats associées de notre Cabinet ont nécessairement les acquis issus de solides formations et pratiques professionnelles nationales et internationales en

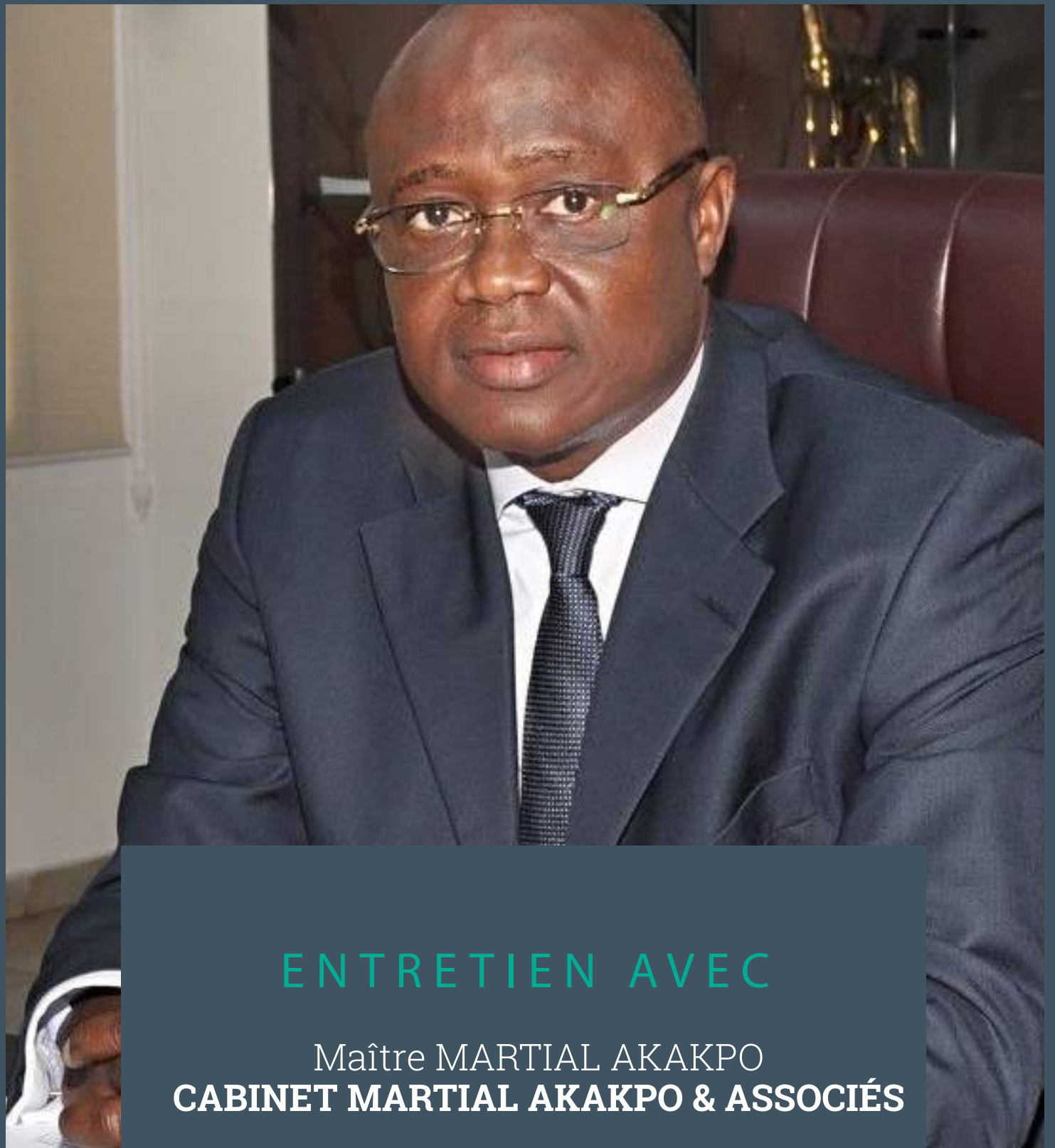
Droit Civil et en Common Law dans nos domaines de compétences. Leurs formations européenne, nord-américaine et africaine, doublées d'une pratique professionnelle sur ces continents, outre des sollicitations en Asie, nous confèrent à l'évidence une oreille attentive propre à satisfaire les besoins de nos clients dans la mouvance du village planétaire né de la mondialisation.

Activités

- Banque & financement
- Assurance
- Arbitrage
- Médiation
- Droit des affaires
- Contentieux général des affaires
- Droit du travail
- Droit international privé
- Investissements étrangers
- Droit des transports
- Famille
- Adoption
- Propriété intellectuelle
- Environnement

Pays d'intervention

CAMEROUN
CANADA
FRANCE
USA
ALLEMAGNE
ANGLETERRE
BELGIQUE
CÔTE D'IVOIRE
GABON
GHANA
GUINÉE
ITALIE
MALAISIE
NIGÉRIA
SUISSE



ENTRETIEN AVEC

Maître MARTIAL AKAKPO
CABINET MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS



Aujourd'hui, notre cabinet a complètement intégré dans sa démarche les nouvelles dimensions qui se sont ouvertes à la profession d'avocats et au quotidien nous portons plusieurs casquettes comme celle d'arbitre, de mandataire judiciaire, d'agent de joueur, de consultant, d'auditeur juridique, de chargé d'enseignement dans les universités nationales et étrangères.

Je suis Martial AKAKPO, associé-gérant de la Société d'avocats MARTIAL AKAKPO ET ASSOCIES. Mon parcours d'avocat est des plus classiques. Certainement inspiré par la pratique professionnelle de mon père, j'ai entrepris des études juridiques après mon baccalauréat scientifique. Après une maîtrise en droit pénal, j'ai sollicité et obtenu mon admission au Barreau de Lomé en 1988. J'ai ensuite effectué le stage d'avocat au Cabinet de mon père Charles AKAKPO et au Barreau de Paris. Pendant mes dix premières années d'exercice, ma pratique était essentiellement axée sur le droit pénal qui est mon domaine de formation. Mais, par la suite et au regard des mutations profondes qui agitaient nos États, j'ai décidé de me spécialiser en droit des affaires. Un changement aussi important m'a imposé de reprendre des études en droit des affaires. C'est ainsi que ce parcours a été couronné successivement par un Diplôme universitaire de 3ème cycle contentieux international des affaires (Paris 12), un Executive Master Finance d'Entreprise et marchés de capitaux (Sciences Po Paris) et un Doctorat en droit (prix de thèse de l'Université Côte d'Azur). Au décès de mon père en 2001, j'ai pris le parti de transformer le cabinet familial en Société d'avocats afin de mieux me projeter sur le marché qui s'internationalisait. Progressivement et ensemble avec les associés et collaborateurs nous avons mis en place une équipe d'avocats et de juristes pour accompagner nos clients sur les chantiers ouverts par le droit OHADA, sur les projets d'infrastructures.

LEX4 Magazine - Quel est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

Me AKAKPO - Je dois avouer que la carrière professionnelle de mon père a beaucoup influencé mon choix. Celui-ci a été enseignant, magistrat puis avocat avant de finir sa course à la Cour Constitutionnelle. Il fut tout simplement mon modèle.

A quel public cible votre cabinet s'adresse à titre principal ?

La clientèle de notre cabinet est variée. Elle est composée pour l'essentiel des acteurs du monde des affaires (institutions nationales et multinationales, associations et organisations non gouvernementales d'envergure nationale et internationale). Notre cabinet continue de proposer ses services aux particuliers de tous ordres. Aussi, les institutions à carrure mondiale de financement, de refinancement, les organismes internationaux de

développement ainsi que les banques régionales et internationales, notamment, se retrouvent-ils dans nos portefeuilles aux côtés des particuliers dans les problématiques liées au droit de la famille et de l'état des personnes, au foncier, aux infractions de droit commun.

Quelles sont vos ambitions futures en tant qu'avocat ?

A long terme, notre cabinet entend développer plus intensément les nouvelles dimensions de la profession qui permettent de dépasser les activités classiques des avocats. Avec notre revue juridique (La revue togolaise de droit des affaires et d'arbitrage, Les mercuriales infos) nous envisageons d'étendre dans la sous-région nos activités de promotion de la doctrine, jurisprudence, à travers des formations, des colloques, des séminaires, des matinées débats sur des thématiques liées au droit OHADA. Nous envisageons également poursuivre l'expansion et l'implantation de l'activité vers les pays non francophones de l'espace OHADA et enfin transmettre la somme de ces expériences à la jeune génération.

Comment arrivez-vous à vous démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires qui se globalise ?

Le droit des affaires est un véritable marché où se joue la loi de l'offre et de la demande. Il y a donc une exigence permanente de qualité. Pour se démarquer la SCP M.AKAKPO & ASSOCIES investit dans la formation continue, la recherche de l'information actualisée et stratégique et dans la veille de sorte à pouvoir proposer les prestations adéquates et sur mesure pour chaque client. Nous avons une politique particulière de recrutement et de promotion de jeunes avocats et de juristes confirmés pour l'optimisation de leurs domaines d'expertise.

Pouvez-vous nous citer deux dossiers emblématiques que vous avez traités et qui vous ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

Très tôt, le cabinet a entrepris de travailler avec des cabinets internationaux en tant que conseil local sur des projets d'investissement et de financement en Afrique. Une telle collaboration, a permis de renforcer notre pratique professionnelle. A ce titre et aujourd'hui notre cabinet accompagne directement les investisseurs et les multinationales dans leur implantation au Togo et dans la sous-région. Au rang des dossiers emblématiques, nous pouvons citer un projet de concession minière au Togo et un autre dans la sous-région. Le succès obtenu sur ces projets a permis d'asseoir notre présence sur le secteur minier et faire connaître notre expertise dans le domaine. Depuis ces deux dossiers emblématiques, nous jouons les premiers rôles comme conseil dans plusieurs autres projets. Signalons par ailleurs qu'avec la dynamique insufflée par la facilité de soutien juridique (ALSF) de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;

des nouvelles formes de coopération se développent entre les cabinets africains.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

Notre cabinet est situé au cœur du vieux Lomé dans le quartier des étoiles au 27, rue Khra (ex rue Maréchal Bugeaud) derrière l'école nationale d'administration (ENA).

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains ?

Le droit OHADA, est à n'en pas douter le droit du présent et certainement le droit de l'avenir. A ce titre et surtout à l'endroit des jeunes juristes africains, je ne peux qu'être dans l'exhortation. Le challenge qui les attend est magnifique et ils ont la responsabilité de le réussir. En effet, le droit OHADA est un droit construit mais toujours en construction. Il faut donc pour ces jeunes les formations les plus pointues pour enrichir constamment ce droit. Il leur faut développer une certaine agilité de l'esprit en sortant des parcours linéaires de formations. Le juriste africain de demain doit avoir la capacité de lire et d'interpréter les situations complexes.

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africains comme étrangers ?

Notre cabinet n'est pas autocentré. En effet, s'il a su se démarquer et gagner la confiance d'entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africaines, il a également su atteindre une clientèle non négligeable composée d'étrangers de tous les continents.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Reconnaissons que ce n'est pas aisé mais, j'ai la chance d'avoir une partenaire assez compréhensive qui m'aide très justement à réaliser l'équilibre.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

A l'horizon 2025, il est vraisemblable que l'on observe une plus grande intégration des professions juridiques. J'espère que sous la bannière des institutions sous régionales telles que l'UEMOA et la CEDEAO, la profession d'avocat va franchir un cap supplémentaire pour pouvoir déboucher à l'interprofessionnalité d'exercice afin de répondre à travers une seule et même structure, ce à moindre coût, aux préoccupations du client qui se complexifient tous les jours.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

Dans ce métier comme dans tout autre ; il n'y a heureusement pas de recette magique. Seul le travail, la persévérance, le respect de la déontologie permettent d'atteindre le succès.



Informations utiles

Cabinet MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS

contact@scpmakakpo.com

+ 228 22 21 57 20
+ 228 20 73 56

27, rue Khra-Quartier des Etoiles, 06
BP62210 Lomé, 27, Lomé, TOGO

www.scpmakakpo.com

A black and white portrait of Maître Aïcham ITIBAR, a man with dark, curly hair and a mustache, wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt. He is looking slightly to the left of the camera with a neutral expression. The background is a plain, light color.

ENTRETIEN AVEC

Maître Aïcham ITIBAR
MANAGING PARTNER ITIBAR & ASSOCIÉS



Avant de revêtir la robe d'avocat, j'ai d'abord officié comme directeur des affaires juridiques auprès de l'Union des Chambres de Commerce d'Agriculture et d'Industrie des Comores (UCCIA) pendant près de sept années. C'est à cette occasion que j'ai également été le premier secrétaire général de la Cour d'Arbitrage des Comores, un centre d'arbitrage hébergé encore aujourd'hui par les Chambres de Commerce. La pratique du Droit des Affaires nécessaire à l'exercice de ces fonctions ainsi que la fréquentation des Hommes et Femmes d'Affaires m'ont conduit tout naturellement à prêter serment en 2013 et en 2016 à ouvrir, au côté d'autres confrères, le Cabinet ITIBAR & Associés, spécialisé en Droit des Affaires.

LEX4 Magazine - Quel est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

Me ITIBAR - L'idée de « défendre » m'est apparue assez tôt dès le lycée, mais devenir celle de devenir avocat, en particulier avocat spécialisé en droit des affaires, ne m'a été inspirée que bien plus tard par mes premières expériences professionnelles. En travaillant en qualité de directeur des affaires juridiques auprès des chambres de commerce, fréquentant ainsi autant les opérateurs économiques et que les acteurs des réformes du climat des affaires, je me suis pris de passion autant pour le droit que pour les affaires. Envisager de finir Avocat d'Affaires apparaissait dès lors comme une évidence.

A quel public cible votre cabinet s'adresse à titre principal ?

Notre Cabinet est spécialisé en droit des affaires, et, plus particulièrement, en droit des investissements, Corporate, Arbitrage et droit des Partenariats Public-Privé. Même si notre clientèle est assez diversifiée, comprenant des nationaux comme des étrangers, plus de 80% de nos clients sont, par la force des choses, des Investisseurs Directs Étrangers en Union des Comores.

Quel sont vos objectifs à moyen et long terme ?

Contribuer à l'expansion de mon Cabinet et participer à une plus grande socialisation juridique des PME-PMI africaines.

Quelles sont vos ambitions futures en tant qu'avocat ?

Ouvrir plusieurs autres bureaux et être en mesure d'accompagner au maximum notre clientèle et nos partenaires selon les standards de qualité et de sécurité maximum.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

L'innovation et l'adaptabilité. Quand nous avons décidé de constituer notre cabinet, la profession d'avocats spécialisée en droit des affaires n'était pas encore bien connue en Union des Comores.

Fort heureusement, nos premiers clients qui étaient des PME familiales ont très vite été habitués aux services de conseil que nous prodiguions, conçus comme innovants à l'époque, et il fallait par la suite s'adapter aux exigences de plus en plus importantes des nouveaux clients, les sociétés étrangères rodées aux standards et qualités de services de grosses firmes juridiques internationales.

Pouvez-vous nous citer 02 dossiers emblématiques qui ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

Sans la moindre hésitation, le dossier le plus marquant dans la vie de notre cabinet, et l'un des premiers depuis sa constitution, est l'assistance dans la constitution et la négociation de la convention d'établissement d'une filiale de deux grands groupes étrangers opérant dans les télécoms en Union des Comores. Cela a été une expérience plus que stimulante qui a encouragé notre équipe, à l'époque à ses débuts, à déployer encore plus d'efforts pour répondre aux exigences de rigueur et de qualité de travail que requièrent des multinationales de cette envergure. Le second dossier le plus marquant est encore d'actualité ; il s'agit de la négociation des conventions de partenariat public-privé entre le Gouvernement comorien et un consortium d'entreprises étrangères souhaitant s'implanter en Union des Comores actuellement dans les domaines des traitements des déchets, de l'énergie renouvelable et des ports. L'accompagnement de ce consortium dans son implantation en Union des Comores, au-delà de satisfaire à notre appétence intellectuelle de mettre en pratique la jeune loi de 2017 sur les partenariats public-privé, touche à l'un de nos objectifs consacrés qu'est celui de pouvoir contribuer, à notre modeste échelle, au développement de notre pays.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

A Moroni, Rue de La Coulée, Union des Comores.

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains ?

Le Droit OHADA, comme tout droit est une discipline exigeante. Avoir une parfaite maîtrise de la règle de droit et être attentifs à ses dernières évolutions ne suffisent plus, désormais il est essentiel d'en être surtout passionné. Entre savoir et savoir faire, la grande différence se trouve dans la passion que l'on accorde à son métier. Mon conseil serait donc de la rigueur et de l'application, mais surtout de conserver sa passion pour le droit et pour la pratique des affaires.

Comment se démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires ?

À vrai dire, la valeur ajoutée de notre Cabinet pourrait être considérée également comme son plus grand défaut : nous sommes un cabinet à taille humaine et nous nous engageons à le rester afin de conserver une

relation de proximité et personnalisée avec chacun de nos clients. Nous nous démarquons donc par l'attachement que nous avons à pérenniser les relations avec notre clientèle et avec notre positionnement singulier de véritable Business Partner.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Absolument. Je n'ai jamais été dupe quant à l'aspect chronophage de l'exercice de la profession d'Avocat. J'ai donc fixé dès le départ des limites à ne pas franchir afin de conserver un équilibre essentiel entre ma vie privée et ma vie professionnelle. Même s'il m'arrive de ne pas compter mes heures au Cabinet, j'ai toujours fait en sorte de le compenser dans l'intensité des moments que je passe avec ma famille.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

Comme partout dans le monde, la profession d'Avocat va sensiblement évoluer vers plus de numérique. Si l'Afrique de nos robes noires tend à résister encore à la révolution numérique, il est indéniable que dans les cinq prochaines années nous devons nous adapter pour satisfaire une clientèle de plus en plus connectée. J'envisage donc l'avenir de la profession en Afrique comme intimement liée à l'évolution des LegalTechs. C'est la raison pour laquelle, loin de les considérer comme une menace, mon Cabinet s'applique à en faire de véritables partenaires.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

L'innovation et l'adaptabilité. Quand nous avons décidé de constituer notre cabinet, la profession d'avocats spécialisée en droit des affaires n'était pas encore bien connue en Union des Comores. Fort heureusement, nos premiers clients qui étaient des PME familiales ont très vite été habitués aux services de conseil que nous prodiguions, conçus comme innovants à l'époque, et il fallait par la suite s'adapter aux exigences de plus en plus importantes des nouveaux clients, les sociétés étrangères rodées aux standards et qualités de services de grosses firmes juridiques internationales.

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africains comme étrangers ?

Ces dernières années, notre Cabinet s'est fait une réputation en droit des investissements et droits des partenariats public-privé. Nous représentons par conséquent nombre de sociétés étrangères présentes en Union des Comores. Mais nous avons également la chance de représenter tant une partie du patronat comorien que des entreprises à capitaux 100% africains qui se développent actuellement en Union des Comores. Il est essentiel pour moi de souligner que sans la confiance de nos premiers clients comoriens et africains, nous n'aurions certainement pas obtenu ni renouveler la confiance de nos clients étrangers.

Informations utiles

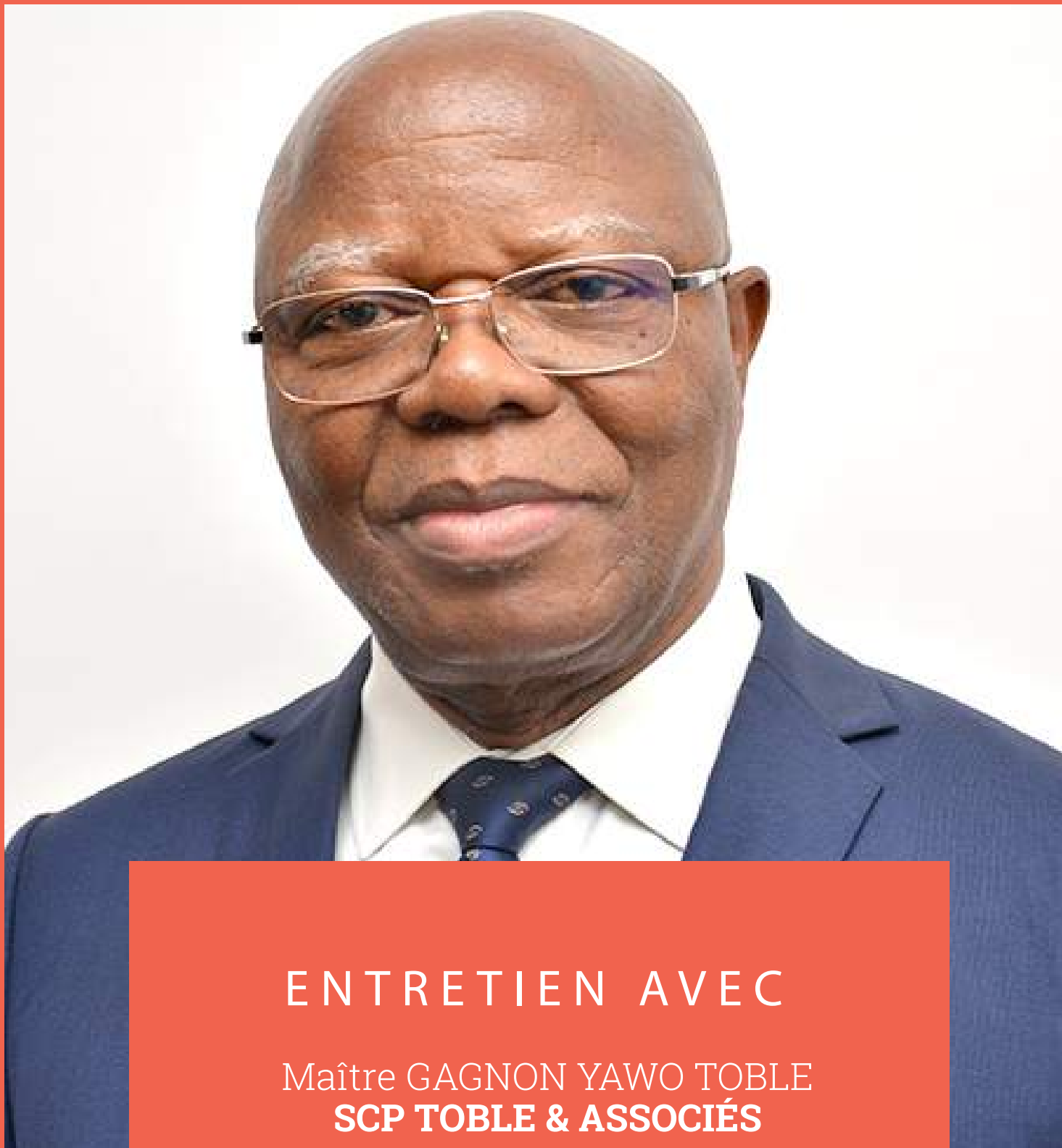
ITIBAR & AVOCATS ASSOCIES

cabinet@iaa-avocats.com

+269 341-87-14

Moroni – Coulée, Bâtiment ITIBAR,
UNION DES COMORES

www.iaa-avocats.com



ENTRETIEN AVEC

Maître GAGNON YAWO TOBLE
SCP TOBLE & ASSOCIÉS



Avocat Associé-Gérant de la SCP TOBLE & Associés, je suis en exercice depuis plus de 30 ans et mets ma compétence aux services de diverses entreprises dans les domaines du droit du travail, maritime, bancaire, commercial, d'assurances et minier. Je suis un ancien membre du conseil de l'ordre des Avocats du Togo.

LEX4 Magazine - A qui votre cabinet s'adresse à titre principal ?

Me TOBLE - Notre société s'adresse principalement aux banques, sociétés de manutention et de transport maritime et aérien, compagnies d'assurance, microfinance ...

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africaines comme étrangères ?

Notre société compte dans son portefeuille un ensemble de clients parmi lesquels il y a évidemment des entrepreneurs, des investisseurs et des dirigeants de sociétés africaines et étrangères.

Nous précisons que dans le domaine de l'investissement, notre société a organisé les 6 et 7 février 2020 à Lomé (Togo), une conférence sur le thème "Capital Investissement et Financement d'Entreprises en Droit OHADA", en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo et African Capital Investment Promotion (ACIP).

Quels sont les objectifs de votre Cabinet à moyen et à long terme ?

La société entend à moyen terme, en plus de ses domaines habituels d'intervention, développer ses prestations en fiscalité. Elle a dans cette optique envoyé en formation à l'Ecole Nationale d'Administration du Togo, une dame de son personnel nantie aujourd'hui du diplôme d'inspecteur des impôts. Par ailleurs, la société compte s'installer dans différents pays de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest africaine.

Devenir une grande société avec des avocats embrassant tous les domaines du droit, fait partie des ambitions de la société à long terme.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

Le siège social de la SCP TOBLE & ASSOCIES se situe à Lomé (Togo) au 2623, Boulevard Félix Houphouët Boigny.

Par quel canal vos clients de l'extérieur peuvent vous contacter facilement ?

Les clients de l'extérieur peuvent saisir la société par courriel sur etudetoble@yahoo.fr et contact@tobleassociés.tg ou par téléphone sur le (+228) 22 21 10 12 / 90 05 40 60.

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains et africaines passionnés par le droit OHADA ?

J'appelle les jeunes juristes africains à s'évertuer pour maîtriser le droit OHADA, car il s'agit d'un droit plein d'avenir et qui offre beaucoup d'opportunités. S'il est vrai que le droit OHADA est aujourd'hui le droit de dix-sept (17) pays africains, il n'est pas exclu que son application soit étendue à toute l'Afrique. Les jeunes juristes africains ont donc intérêt à s'intéresser et à maîtriser davantage le droit OHADA.

Comment arrivez-vous à vous démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires qui se globalise ?

La recherche de l'excellence, la précision et la formation continue du personnel sont les moyens par lesquels la société se démarque de l'univers du monde des affaires.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau au Togo ?

Il est vrai que le métier d'avocat demande beaucoup de sacrifice au point qu'on peut être amené à sacrifier sa vie familiale. Il est cependant important de trouver un équilibre entre les deux pour être vraiment épanoui.

En ce qui me concerne, je m'organise de telle sorte que les heures de travail n'empiètent pas sur le temps que je consacre à la famille. De plus, le weekend étant fait pour le repos, je le consacre principalement à la famille et à mes hobbies.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat d'affaires en Afrique et au Togo d'ici 5 ans ?

La profession d'Avocat d'affaires en Afrique en général et au Togo en particulier, d'ici 5 ans, connaîtra davantage d'essor grâce au droit OHADA et à la création du tribunal de commerce au Togo pour encourager le monde des affaires.

Pouvez-vous nous citer deux dossiers emblématiques que vous avez traité et qui vous ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

Le secret professionnel ne me permet pas de citer nommément le nom des parties en cause. Ceci dit, j'ai eu à traiter avec succès une affaire d'un montant litigieux d'un milliard (1 000 000 000) FCFA qui a opposé deux sociétés pétrolières de la place.

De plus, la société a également traité un dossier de recouvrement de quelques milliards entre une banque de la place et une société étrangère dont la particularité résulte de sa complexité.

Votre cabinet a organisé récemment une conférence sur le « Capital investissement et financement d'entreprises en Droit Ohada ». Quel a été le but de cette conférence ?

Notre société a effectivement organisé les 6 et 7 février 2020 à Lomé (Togo), une conférence sur le thème "Capital Investissement et Financement d'Entreprises en Droit OHADA", en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo et African Capital Investment Promotion (ACIP).

Notre but était d'informer (et de former) les opérateurs économiques, quelle que soit la taille de leur activité (jeunes entrepreneurs, grandes entreprises, start-up etc...) sur la panoplie de techniques de financement qu'offre le droit OHADA en mettant en particulier l'accent sur le capital-investissement. Vu entre autres comme une alternative aux méthodes classiques de financement, le capital-investissement offre d'intéressantes perspectives dans l'espace OHADA dont le dynamisme est régulièrement souligné par la Banque mondiale notamment. Il n'existe pas encore de réglementation spécifique au capital-investissement en droit OHADA mais une lecture d'ensemble des actes uniformes permet de dresser le cadre d'accueil. Il était donc opportun de présenter ce cadre aux participants et de faire connaître ici la mission de conseil qui est celle de l'avocat dans la structuration de ce genre d'opérations.

Informations utiles

SPC TOBLE & ASSOCIÉS

contact@tobleassociés.tg

+228 22 21 10 12
+228 90 05 40 60

B.P 61 170 Lomé

www.tobleassociés.tg



ENTRETIEN AVEC

Lynda AMADAGANA & Maître Charly
KWAHOU, Associés du
CABINET AMADAGANA & PARTNERS

Lynda AMADAGANA - Je suis avocate inscrite au Barreaux de Paris et du Cameroun. Depuis 2010, dans le cadre de plusieurs expériences dans des cabinets d'avocats en France (Orrick, Clifford Chance, Simmons & Simmons, Reed Smith) et en entreprise (ENEO, Fonds d'investissement Actis), j'interviens sur des projets et concessions dans le secteur de l'énergie, des mines et des infrastructures ainsi que sur des financements de projets en Europe et en Afrique.

En 2019 j'ai fondé avec mon Confrère Me Charly KWAHOU, le Cabinet AMADAGANA & PARTNERS, qui est installé principalement à Yaoundé avec un bureau secondaire à Paris

Charly KWAHOU - Je suis Docteur en Droit de l'Université de Paris-Est Créteil, et avocat à la Cour d'Appel de Paris et au Barreau du Cameroun. Expert du droit des affaires et du contentieux, j'interviens aussi bien en contentieux pénal, civil, administratif, social qu'en droit des étrangers. Dès ma prestation de serment, je me suis installé à mon propre cabinet d'avocat en France, avant d'intégrer début 2019, le cabinet d'affaires AMADAGANA & PARTNERS en qualité d'associé fondateur aux côtés de ma partenaire Lynda AMADAGANA.

LEX4 Magazine - Quel est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

Lynda AMADAGANA - J'ai eu dès mon jeune âge, une aversion de l'injustice et j'ai toujours aimé persuader et convaincre. Ensuite, j'ai voulu m'engager pour l'amélioration des conditions de vie et pour le développement du continent africain. Le choix du métier d'avocat d'affaires spécialisé dans le financement de projets s'est donc fait naturellement.

Charly KWAHOU - Issu d'une famille chrétienne, j'ai été élevé et éduqué dans un environnement vertueux centré sur la protection et la promotion de l'humain dans sa fragilité et son impuissance. J'étais donc naturellement prédisposé à être au service de la liberté et de la justice. D'où l'idée de devenir avocat, choix dicté par son indépendance et son immunité juridictionnelle.

A qui vous adressez-vous à titre principal ?

Nous nous adressons aux investisseurs nationaux et internationaux, banques, fonds d'investissements, aux sociétés publiques et privées, aux entités gouvernementales et aux organisations internationales dans la structuration et la gestion de leurs projets dans les secteurs de l'énergie des mines et des infrastructures au Cameroun et en Afrique.

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africains comme étrangers ?

Notre Cabinet s'adresse effectivement aux

entrepreneurs et investisseurs africains et étrangers. Nous comptons parmi nos clients de nombreuses multinationales mais aussi des champions typiquement africains. Notre cabinet est à vocation africaine et internationale et traite de nombreuses affaires de droit OHADA.

Pouvez-vous nous citer deux dossiers emblématiques que vous avez traité et qui vous ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

En droit de l'énergie, nous avons été conseil d'un sponsor dans le cadre du développement, financement, construction et exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques dans le Nord du Cameroun. En droit minier, nous avons accompagné un grand groupe minier dans le cadre de son implantation au Cameroun pour le développement d'un projet d'exploration minière.

Quel sont les objectifs de votre Cabinet à moyen et à long terme ?

A moyen terme, notre objectif est de continuer à faire connaître notre expertise dans nos secteurs de prédilection Energie, Mines, Infrastructures, diversifier notre pôle de compétences et consolider notre équipe. A long terme, nous souhaitons étendre notre réputation à toute la Zone OHADA et à l'international, en utilisant notre expertise locale et notre maîtrise des standards internationaux.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

Notre siège social est situé à Yaoundé, au Cameroun. Nous avons également des bureaux à Paris et Kinshasa.

Par quel canal vos clients de l'extérieur peuvent vous contacter facilement ?

Nos clients peuvent nous contacter via notre site internet (www.amadagana-partners.com) ou via l'email contact@amadagana-partners.com ou en appelant les numéros indiqués sur nos différents supports de communication. Tous les détails sont sur notre site internet.

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains passionnés par le droit OHADA ?

Les conseils que nous pouvons donner aux jeunes juristes africains passionnés par le droit OHADA sont les suivants :

Sortir des sentiers battus et explorer les pans innovants du droit des affaires, ainsi que les nouvelles marches du droit.

En outre, prendre conscience que le continent africain est le plus gigantesque réservoir des richesses mondiales qui suscite toute sorte de convoitises. L'exploitation de cette richesse inestimable requiert une véritable révolution industrielle et technologique dont un environnement des affaires maîtrisé et juridiquement bien encadré.

Les expertises techniques ainsi que le droit OHADA seront sûrement des atouts pour les jeunes juristes africains pour conseiller sur les grands projets du continent.

Comment arrivez-vous à vous démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires qui se globalise ?

Nous nous distinguons par notre positionnement centré sur le business de nos clients. Nous sommes les conseils mais aussi les partenaires de nos clients dans le cadre de leurs projets. Notre savoir-faire allie expertise locale et internationale, car tous nos associés ont exercé dans de grands cabinets internationaux.

Nous mettons également un point d'honneur sur la qualité et à l'expertise de nos services de conseil et contentieux ainsi que sur un strict respect des règles déontologiques avec l'accent sur le secret professionnel et la confidentialité.

Enfin, nous sommes pleinement engagés et encourageons au sein du cabinet, le développement et la promotion d'initiatives sociales.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

Nous sommes encore en pleine construction, mais jusque-là, nous nous reposons sur la formation continue des avocats du Cabinet, le respect des valeurs et de l'éthique professionnelle, et avons érigé la satisfaction de nos clients comme priorité.

Quelles sont vos ambitions à long terme en tant qu'avocat ?

Nos ambitions en tant qu'avocat sont :

La création d'un pôle d'expertise local, afin que les investisseurs intéressés par la destination Afrique ainsi que les sociétés qui développent de grands projets sur le continent, puissent trouver directement sur le continent l'expertise nécessaire.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Oui. Ce n'est pas très évident mais on fait le mieux possible pour assurer l'essentiel. Le Tennis et le Golf sont des activités prisées du Cabinet.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

Dans 5ans nous envisageons avec beaucoup d'optimisme une profession d'avocat plus ouverte au conseil afin de diversifier les expertises. L'impact aussi des nouvelles technologies dans les modalités d'exercice de notre profession en Afrique.

Informations utiles

AMADAGANA & PARTNERS

lynda@amadagana-partners.com

contact@amadagana-partners.
com

www.amadagana-partners.com

Bureau Yaoundé

+237 222 21 21 66

+237 655 21 31 41

Rue 1828, proche Ambassade du
Japon, BP 35580 Bastos Yaoundé,
Cameroun

Bureau Paris

+ 331 42 60 04 31

+336 25 24 07 67

222 Boulevard Saint-Germain
BP 75007 Paris, France



ENTRETIEN AVEC

Maître DANIELLE MOUKOURI DJENGUE
CABINET D. MOUKOURI AND PARTNERS

Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes en résumant votre parcours d'avocat chère Maître ?

J'ai fait mes premiers pas dans la profession d'avocat, au Cameroun, au sein du cabinet d'avocats Nico Halle & Co, dès le mois de mai 2008. J'y ai travaillé comme avocate-collaboratrice pendant plus de 3 ans et occupé le poste de Directrice du Département de Propriété Intellectuelle et correspondante du cabinet sud-africain Adams & Adams.

En 2012, j'ai été admise au Barreau du Nigéria et pour étoffer mon expérience internationale, j'ai travaillé comme avocate-collaboratrice au sein du cabinet nigérian IKIEBE & Co, spécialisé en droit des sociétés. En 2013, à la suite de plusieurs missions de consultance pour des organisations internationales et d'enseignement à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, j'ai décidé de mettre sur pied avec mon associé, le cabinet D. MOUKOURI AND PARTNERS.

LEX4 Magazine - Quelle est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocate ?

Me MOUKOURI - Nous avons procédé au lancement des activités du cabinet en 2013, à travers « Les Journées du Professionnel OHADA » (JPO), une formation qualifiante sur la pratique du droit OHADA, conçue par des avocats pour les avocats et juristes des Etats membres de l'OHADA. La validation et la supervision de ce programme de formation par le Secrétariat Permanent de l'OHADA et le Barreau du Cameroun, ont eu pour effet de nous motiver davantage.

La session de 2013 qui s'est tenue à Douala, avait attiré une importante délégation de la République Démocratique du Congo, qui venait d'adhérer au Traité de l'OHADA. La session de 2014 a eu lieu à Kinshasa, avec la collaboration du cabinet ATLAS Congo et de DELOITTE RDC.

A qui vous adressez-vous à titre principal ?

Tous les acteurs de l'économie ont droit à un accompagnement juridique de bonne qualité pour le succès de leurs activités.

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africaines comme étrangères ?

Notre cabinet accompagne les acteurs du secteur privé et du secteur public, y compris les investisseurs étrangers.

Pouvez vous nous citer deux dossiers emblématiques que vous avez traité et qui vous ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

Travailler sur le projet le plus important de ces deux dernières années en matière de Technologie Financière (FinTech) dans la zone CEMAC (Valeur de l'opération :

14,2 milliards de dollars américains (USD) et sur l'un des grands projets structurants au Cameroun, notamment dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) a positivement marqué la vie de notre cabinet.

Considérant les dispositions de la Loi N° 90/059 du 19 décembre 1990 organisant la profession d'Avocat au Cameroun et l'Arrêté N° 41/DPJ/SG/MJ du 12 avril 2005 du Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, adoptant le Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun, il serait inapproprié de communiquer ici, les informations relatives à l'identité de nos clients.

Quels sont les objectifs de votre Cabinet à moyen et à long terme ?

Notre objectif majeur est d'avoir un impact positif dans les projets à forte valeur ajoutée pour l'économie du Cameroun en particulier et de l'Afrique en général.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

Notre cabinet est situé au 1068, Boulevard Ahmadou AHIDJO, Akwa, Douala, Cameroun.

Par quel canal vos clients de l'extérieur peuvent vous contacter facilement ?

Les clients nous contactent directement par mail à l'adresse : info@moukourilaw.com et par téléphone aux numéros indiqués sur notre site web : www.moukourilaw.com.

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains passionnés par le droit OHADA ?

Mon conseil aux jeunes juristes africains est de ne jamais cesser d'apprendre ; apprendre des auteurs ; apprendre de ceux qui ont été là avant nous ; apprendre des personnes inspirantes dans notre entourage.

Comment arrivez vous à vous démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires qui se globalise ?

Il faut rapidement prendre conscience de ses forces et travailler à toujours les maintenir en état optimal.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

Ayant à cœur de constamment repousser mes limites, je me dis toujours, s'agissant de mon parcours, qu'il est possible de mieux faire. Toutefois, la foi, le travail et la discipline sont des armes redoutables.

Quelles sont vos ambitions à long terme en tant qu'avocat ?

Contribuer davantage à l'amélioration du climat des affaires dans mon pays et en Afrique en général.

Arrivez-vous en tant que femme à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Parfaitement ! Le schéma est très simple. Un élève en classe de Terminale et membre de l'équipe de Basketball de son collège, sait bien qu'obtenir le Baccalauréat demeure l'objectif principal à atteindre à la fin de l'année. Il faut avoir le sens des priorités.

Comment envisagez vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

La profession d'Avocat a un très bel avenir en Afrique et au Cameroun en particulier. Avec des gouvernants qui veulent d'une économie plus dynamique pour les 5 prochaines années, l'Avocat sera encore plus sollicité.

Informations utiles

D. MOUKOURI AND PARTNERS

d.moukouri@moukourilaw.com

+ 237 233422544
/ 243082334

+ 237 699882591

Boîte Postale 2799 Douala

www.moukourilaw.com



ENTRETIEN AVEC

Maître ZINDA SAWADOGO
KSK AVOCATS



Financement & Investissements Spécialisé dans les activités de conseils juridiques aux entreprises et de contentieux depuis 1994, Maître SAWADOGO démarre sa carrière en qualité d'Avocat collaborateur à la SCP Kanga & Associés puis auprès de Maître Jean François Chauveau. Il intervient alors régulièrement dans des dossiers de conseil et assistance et de financement structuré. En 2008, il fonde avec ses associés le SCPA KSK. Outre son expertise juridique générale, son domaine d'intervention couvre la négociation, la rédaction et le suivi de l'exécution de conventions de crédit pour le financement de projets d'infrastructures routières et industrielles, d'équipements de télécommunications, d'achat et de commercialisation de produits agricoles, de projets de concession et de construction, sous forme de BOT, d'infrastructures routières. Il intervient aussi dans la restructuration de créances ou de dettes bancaires par la renégociation des conditions de consolidation de la dette et des garanties de remboursement, par le rachat de créances ou de dettes publiques et/ou privées La structuration d'opérations de financement pour des levées de fonds sur le marché financier. La constitution et suivi de la mise en œuvre des sûretés (gage de créances ou de droits contractuels, nantissement d'actions et/ou de matériel, cautionnement, hypothèque et autres garanties) affectées à la garantie du remboursement de crédits.

LEX4 Magazine - Quel est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

KSK AVOCATS - Notre vision est d'offrir sur le marché local et régional des services de conseil à forte valeur ajoutée, selon des normes correspondant aux standards internationaux dans un environnement de travail satisfaisant.

A quel public cible votre cabinet s'adresse à titre principal ?

Nous sommes un Cabinet d'Avocats d'affaires et nous avons vocation à conseiller toutes les entreprises quelque soient leur forme, les investisseurs, les états, les ambassades, les organismes publics, les particuliers, etc.

Quel sont vos objectifs à moyen et long terme ?

Le Cabinet KSK entend s'étendre et conquérir des parts de marché locales et régionales plus importantes. Pour se faire, nous envisageons des rapprochements stratégiques et opérationnels avec d'autres Cabinets d'Avocats d'Affaires en vue de renforcer notre offre et nos capacités d'intervention. Nous avons également la vision de proposer des services innovants et adaptés au marché en matière de formation. Tous ses projets sont en phase de développement, nous vous en parlerons.

Quelles sont vos ambitions futures en tant qu'avocat

Ouvrir plusieurs autres bureaux et être en mesure d'accompagner au maximum notre clientèle et nos partenaires selon les standards de qualité et de sécurité maximum.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

La profession d'Avocats sera segmentée entre les Avocats traditionalistes qui vont s'occuper des problématiques sociales et des questions de droit de la famille, et les Avocats avec une plus grande spécialisation dans le conseil pour apporter une réponse aux besoins de plus en plus croissants du secteur des affaires en Côte d'Ivoire. Ces derniers, les avocats d'affaires doivent nécessairement se regrouper pour offrir à leurs clients une plus large palette de services allant du fiscal au contentieux en passant par le financier, et en intégrant la part liée aux décisions stratégiques.

Par quel canal vos clients de l'extérieur peuvent vous contacter facilement ?

Nos clients extérieurs peuvent nous contacter facilement via nos coordonnées téléphoniques et adresse email ksk@ksk-avocats.com. Ils ont également la possibilité de nous envoyer un message via notre site Internet. www.ksk-avocats.com

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains ?

J'invite les jeunes juristes africains à bien se former dans les diverses disciplines juridiques, parler plusieurs langues et surtout avoir de la détermination pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés.

Comment se démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires ?

Nous restons concentrés sur notre vision tout en en élargissant les contours. Nous nous intéressons à ce qui se passe ailleurs et sommes sans cesse en quête d'apprentissage.

Nous cherchons sans cesse à marquer nos clients en leur offrant un service aux standards internationaux.

Et surtout nous souhaitons sans cesse renforcer nos relations auprès de nos homologues et partenaires locaux et étrangers.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Oui, même si cela a été moins évident au début de notre carrière. Mais une bonne organisation basée sur une saine gestion de ses priorités est primordiale pour réussir sa vie et non pas seulement sa vie professionnelle.

Pouvez-vous nous citer deux dossiers emblématiques que vous avez traité et qui vous ont marqué positivement la vie de votre Cabinet ?

Le Cabinet KSK était le conseil dans le dossier relatif à la gestion du dédommagement des victimes des déchets toxiques par le Probo Koala. Le Cabinet KSK a accompagné le gouvernement ivoirien dans l'opération d'émission de l'Eurobond pour 2017 et 2018. Cette levée de fonds était destinée à financer le budget national.

Par ailleurs, nous avons également assisté la SIR en 2018 dans le cadre des opérations de financement visant à restructurer l'entité.

Informations utiles

KSK AVOCATS

ksk@ksk-avocats.com

22 400 600

46 00 60 00

08 BP 118 Abidjan 08

www.ksk-avocats.com





ENTRETIEN AVEC

Maître Régine d'ALMEIDA
CABINET d'ALMEIDA MENSAH



Après mes études de droit sanctionnées par la maîtrise en droit des affaires à l'Université du Bénin au TOGO, je suis venue au GABON où j'ai effectué mon stage dans le cabinet de maître Pierre Louis AGONDJO, premier avocat gabonais de 1984 à 1987. Après mon inscription au grand tableau de l'Ordre des Avocats du Gabon, j'y suis restée comme collaborateur jusqu'en 2002, date d'ouverture de mon cabinet. J'ai été membre du Conseil de l'Ordre de 2011 à 2015.

Le cabinet participe souvent pour la Banque Mondiale pour la collecte des données sur le climat des affaires au Gabon.

J'ai participé en 2018 au village de la legaltech afin de comprendre comment renouveler la pratique de la profession d'avocat face aux nouveaux défis qui s'imposent.

LEX4 Magazine - Quel est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

Me d'ALMEIDA - Ma passion pour la profession d'avocat est née durant mes études de droit.

A quel public cible votre cabinet s'adresse à titre principal ?

Nous avons une clientèle variée comprenant aussi bien les personnes morales de droit privé que les personnes physiques.

Quel sont vos objectifs à moyen et long terme ?

Développer des projets innovants pour le cabinet

Quelles sont vos ambitions futures en tant qu'avocat ?

- Exercer la profession autrement face à l'évolution des nouvelles technologies

- Intensifier la communication sur le droit de l'arbitrage et de la médiation et le rendre accessible

Quelle est la recette magique de votre succès ?

L'humilité et la simplicité.

Où se situe le siège social de votre Cabinet ?

Au Gabon (Afrique Centrale) à Port-Gentil, Immeuble CFAO en face du Tribunal, Rue Savorgnan de Brazza

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains ?

J'encourage les jeunes juristes africains à se former en permanence, à être curieux, à se regrouper et se spécialiser; Ils doivent être au moins bilingue et avoir une intégrité morale

Comment se démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires ?

La pratique de la profession d'avocat est bien différente aujourd'hui. Il faut sans cesse se former.

Arrivez-vous à concilier votre vie familiale et vos hobbies en dehors de la vie du barreau ?

Il n'est pas toujours évident de concilier vie familiale et hobbies en dehors des activités professionnelles, mais je fais l'effort dans la mesure du possible afin de trouver un équilibre.

Comment envisagez vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

J'espère que les cabinets se mettront en "GIE".



Selon moi, le travail et surtout une perpétuelle remise en cause de l'idée que rien n'est acquis et que tout est à refaire tous les jours, sont les clés du succès.



Informations utiles

CABINET d'ALMEIDA

regine_dalmeida@yahoo.fr

+ 241 011 56 59 61

+ 241 077 52 88 40

B.P. 1246 - Port-Gentil - GABON



ENTRETIEN AVEC

Maître Colette Joséphine SIEWE
CABINET SIEWÉ & SIEWÉ



Nous remercions infiniment LA LEX4.COM de nous offrir l'opportunité de nous exprimer dans cette tribune de l'excellence juridique qui à coup sûr constitue une vitrine mondiale de promotion du Droit OHADA et de la justice en général.

Le Cabinet d'Avocats SIEWÉ & SIEWÉ est fondé à N'Kongsamba (Cameroun) en 1974 par Maître Anne SIEWÉ, plusieurs fois doyenne du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun notamment et entre autres, Avocat à la Cour d'Appel de Paris de 1970 à 1975. Maître Colette Joséphine SIEWÉ rejoint le Cabinet en 1992 et est Avocat au Barreau du Québec, section de Montréal (Canada) depuis 1991 et au Barreau du Cameroun depuis 1992.

LEX4 Magazine - Quelle est l'origine de votre idée ou de votre ambition de devenir avocat ?

Me SIEWÉ - Eprises de Justice et soucieuses de contribuer à l'accès à la justice par un plus grand nombre de justiciables, c'est naturellement que nous avons choisi la profession d'avocat que nous exerçons avec abnégation.

En outre, au cours de son enfance, Me Colette Joséphine SIEWÉ a nécessairement été influencée dans son désir de devenir Avocate par Me Anne SIEWÉ (dont elle est la fille aînée), qu'elle admirait parce que résolument engagée dans les causes qu'elle défendait avec conviction, assurance et détermination.

Notre défense de nos dossiers devant les juridictions et en dehors de celles-ci contribue inéluctablement à l'amélioration de l'Etat de droit, vecteur de paix et du développement durable et par conséquent à l'amélioration de la société et des conditions de vie des populations.

Votre Cabinet s'adresse-t-il aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés africains comme étrangers ?

Notre Cabinet est multidisciplinaire, axé sur le droit des affaires et plus particulièrement le droit bancaire et des assurances, mais aussi le droit international (aérien et maritime, droit de la famille, adoption, droit d'auteur). Notre structure s'adresse principalement aux entrepreneurs, investisseurs et dirigeants de sociétés de toutes origines. En définitive, dans l'actuel contexte de la mondialisation, nous pourrions nous définir comme des « citoyennes du monde » et avons déjà introduit plusieurs sociétés étrangères (canadiennes notamment) au Cameroun et en Afrique.

Quels sont les conseils que vous donneriez aux jeunes juristes africains passionnés par le droit OHADA ?

Rechercher naturellement l'excellence, observer les critères éthiques et déontologiques, s'attacher à la vérité (elle est plus forte que tout), avoir l'esprit ouvert et ainsi contribuer à l'amélioration de l'Etat de droit dans les pays de la zone OHADA et par conséquent à l'évolution du climat des affaires et des investissements, éviter les raccourcis.

Comment arrivez-vous à vous démarquer dans l'univers impitoyable du monde des affaires qui se globalise ?

Pour y arriver, nous faisons preuve d'une grande ouverture d'esprit, il s'agit d'acquérir le respect par une pratique saine de la profession d'avocat.

Quelle a été la recette magique de votre succès en tant qu'avocat ?

Le souci d'objectivité, les valeurs de rigueur et de sincérité, le franc-parler.

Comment envisagez-vous la profession d'Avocat en Afrique et dans votre pays d'ici 5 ans ?

Notre profession est arrimée à l'évolution du monde et avancera nécessairement dans un contexte de globalisation où les influences extérieures seront plus présentes en Afrique et au Cameroun.

Nous demeurons positives et rêvons d'un environnement en Afrique où l'Etat de droit sera renforcé et l'application rigoureuse des lois effective.

Informations utiles

CABINET SIEWE & SIEWE

colette.josephine.sieweavocate@hotmail.fr

+ 237 243 024 670

+ 237 677 752 957

Boîte Postale 177
8-10, Avenue de la Gare
N'Kongsamba (CAMEROUN)

www.etudesieweetsieweavocats.com/

Les articles sont disponibles [sur www.lex4.com](http://www.lex4.com)

Modes alternatifs de règlement

L'arbitrage, un outil de bonne gouvernance des entreprises, par Régine d'ALMEIDA, Avocate au Barreau du Gabon..

La gestion des conflits commerciaux, la place de la médiation par Binetou MBACKE, Avocate stagiaire, SARR & ASSOCIÉS.

Recouvrement de créances et procédures collectives OHADA

Les procédures collectives de la petite entreprise en droit OHADA, par Pr. Akodah AYEWOUDAN, Agrégé des facultés de droit et Me Martial AKAKPO, Associé-Gérant, MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS.

Quelques tendances de la jurisprudence de la CCJA de l'OHADA en matière de recouvrement de créances, par Me OLGA ANASSIDE & NICOLIN ASSOGBA Avocat aux Barreau du Bénin, Cabinet OLGA ANASSIDE & NICOLIN.

Le pacte comissoire : un palliatif aux difficultés de recouvrement de créances en droit OHADA, par TOBLE GAGNON, Avocat au barreau du Togo, SCP TOBLE & ASSOCIÉS. Gérant-associé de la SCP TOBLE & ASSOCIÉS et Mme GAFA Ely KOKO, Juriste à la SCP TOBLE & ASSOCIÉS.

Le rôle des tiers saisi dans les voix d'exécution de l'OHADA, par Me ATTO MENSAH, Avocat au barreau du Togo.

Financement et sécurité juridique des entreprises

Les entreprises face à leurs responsabilités : Quels nouveaux modèles de financement, par Roger MULAMBA KATAMBA, Avocat au Barreau de Kinshasa – Matete (RDC), Associé-Gérant au Cabinet RMK & Associés, Arbitre à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA et au Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM-RDC).

Loi pour les fintech dans la zone CEMAC : Une avancée juridique historique, par Me Danielle MOUKOURI DJENGUE et Me EPANTY MBANDA, Cabinet D. MOUKOURI AND PARTNERS.

La sécurité juridique de l'entreprise en zone OHADA : Une exigence importante et un grand défi : exemple avec l'AUSC/ GIE, par Me MANDESSI BELL, Docteur d'État en droit, Avocate au barreau du Cameroun.

Energie solaire, pétrole et changement climatique en Afrique

Developing Bankable solar projects in Africa, par Lynda AMADAGANA, Lawyer registered at the Paris & Cameroon Bars, MANAGING PARTNERS, Brice YONKEU, Juriste Collaborateur & Vincent NGUTE, Juriste Collaborateur - CABINET AMADAGANA & PARTNERS.

Quelles influences du changement climatique sur les investissements directs étrangers en Afrique ? par Komlanvi Issifou AGBAM, DG lex4, Phd Candidate, international Business Law, Université Laval (Canada).

Le Code pétrolier aux Comores et ses références au Droit OHADA, Me AZAD MZE.

Droits nationaux

La nouvelle législation sur les partenariats publics privés en union des Comores: entre régime dérogatoire et normes complétives par Aicham ITIBAR avocat au Barreau de Moroni, Comores, MANAGING PARTNERS, Itibar & ASSOCIÉS.

L'agrément des prestataires de services de paiement à l'aune de la nouvelle réglementation COBAC, par Sarada Nya, Avocate aux Barreaux du Cameroun et de Paris, Associée du cabinet Chazai & Partners et Freddy Lionel Mooh Edingue, Juriste collaborateur au sein du cabinet Chazai & Partners.

COVID-19 et force majeure en droit Sénégalais par Me Mouhamed KEBE | MANAGING PARTNER of GENI & KEBE.

COVID-19 et poursuite des relations du travail ? Par Me Mouhamed KEBE | MANAGING PARTNER of GENI & KEBE.

